

# Faire de la Charte de Lomé, l'instrument fédérateur pour la sécurité maritime en Afrique



Le Togo assure depuis le début de ce mois d'avril, la présidence du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). C'est en cette qualité qu'il a organisé mardi à Addis-Abeba, une session ministérielle de ce conseil. Les travaux ont été présidés par le Chef de la diplomatie togolaise, le Prof Robert Dussey et ont débouché sur plusieurs conclusions.

La session était placée sous le thème : « la Sécurité et la Sûreté maritimes et le Développement ». Deux sujets majeurs ont été développés à l'occasion à savoir : « Sûreté et Sécurité maritimes en Afrique : l'après Lomé » et la « Paix et Sécurité et Développement de l'Economie bleue ».

Ces thématiques ont été développées respectivement par deux experts togolais, notamment l'Ambassadeur Amoko KOUVAHE et Monsieur Koku HUMADO, membres du Comité scientifique de la rédaction de la Charte de Lomé.

Des thèmes qui s'inscrivent dans le contexte du rôle de leadership que le Togo joue, dans un esprit panafricain, sur la question de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique.

« L'enjeu de cette session ministérielle était de poursuivre

les discussions, de mobiliser tous les Etats africains et de les sensibiliser davantage pour plus d'efficacité dans l'action au regard du rendez-vous de Lomé qui a permis de prendre des mesures et de définir des moyens permettant à l'Afrique de faire de ses mers et océans le moteur de son développement économique conformément à la Stratégie AIM 2050 de l'UA », a expliqué le ministère togolais des affaires étrangères dans un communiqué.

A la fin de la session, les Etats ayant signé la Charte de Lomé ont été encouragés à la ratifier le plus tôt possible afin que celle-ci entre rapidement en vigueur. Quant aux Etats qui ne l'ont pas encore signé, ils ont été invités à le faire et à la ratifier.

Les participants à cette session ont estimé qu'il est nécessaire de faire de la Charte de Lomé l'instrument fédérateur de la lutte pour la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique.

De même, un appel a été lancé pour la tenue des Comités techniques Spécialisés (CTS) compétents sur l'élaboration des annexes devant faire partie intégrante de la Charte de Lomé.

Notons que les travaux s'étaient déroulés en présence de l'Ambassadeur Smaïl CHERGUI, Commissaire Paix et Sécurité de l'UA, de M. Albert MUCHANGA, Commissaire au Commerce et à l'Industrie et la participation effective des Ministres des Affaires étrangères et Représentants permanents, membres du CPS.